



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/45

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 06 juin 2013

L'an deux mille treize et le six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.

Date de convocation : le 28 mai 2013.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 14 présents : 10
votants : 11*

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : BEUGNET – BOUAZZA – CORNET- CROZIER – HILAIRE –
JOLLIVET- MAURIN – TESTON – VERNET- VOLLE -

Excusés : SALA
AUZAS a donné procuration à VOLLE

Absents : DELAUZUN - FIALON

M André VOLLE a été élu secrétaire.

Objet : Nouvelle répartition des sièges au sein de l'Assemblée Délibérante de la Communauté de Communes.

VU la délibération du 02 avril 2013 du Conseil Communautaire relative à la nouvelle répartition des sièges.

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal les dispositions de l'article L-5211-6-1 du CGCT modifié par la loi du n°2012-1561 du 31 décembre 2012 relatif au nombre et à la répartition des sièges au sein des Conseils Communautaires à fixer pour application à compter du renouvellement des Conseils Municipaux de 2014.

.../...

2013/114

114

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de la séance du 02 avril 2013, le Conseil Communautaire a fixé à 26 le nombre de délégués prévue pour les EPCI comme l'EPCI Rhône-Helvie dont la tranche de population est comprise entre 10 000 habitants et 19 999 habitants conformément au dit article, selon la répartition ci-après.

Cette modification s'appliquera à compter des élections municipales de 2014. Il convient de la valider.


Communes	TITULAIRES
ALBA LA ROMAINE	5 délégués
AUBIGNAS	3 délégués
LE TEIL	12 délégués
SAINT-THOMÉ	3 délégués
VALVIGNERES	3 délégués

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

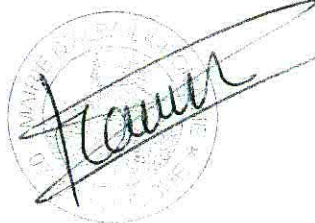
-DECIDE de retenir un nombre de sièges total pour l'effectif du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Rhône-Helvie égal à 26.

-FIXE leur répartition comme ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 06 juin 2013.

 REÇU A
LA PREFECTURE LE
11 JUIN 2013

POUR COPIE CONFORME
ALBA, le 07 juin 2013.
Le Maire,
Pierre MAURIN.



.../...